

Patrick Delaborde

De: Jessica Escaffre
Envoyé: mardi 14 janvier 2014 14:34
À: Raymond Allier; Patrick Delaborde
Objet: mise à jour spec Timet

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

La lecture de la spec. Timet mise à jour (RMS 170 Rev 7) a permis de mettre en évidence les modifications suivantes (qui semblent les plus intéressantes pour nous):

- Les chutes massives suivantes ont été ajoutées à la liste des matières non autorisées :
 - o Fasteners (qui étaient déjà dans la liste des tournures non autorisées),
 - o déchets de coulée,
 - o matériaux avec présence de LDI connus (après contrôle Us par ex).

- Les tournure suivantes ont été ajoutées à la liste des matières non autorisées :
 - o matériaux issus du sciage (= sciures - saw cut material),
 - o matériaux issus du brochage (broach cut material)Ces 2 types de matières sont écartés car jugés difficiles à nettoyer, calibrer et contrôler chimiquement.

- Le tableau des compositions chimiques a également été modifié, en particulier la teneur en N sur le Ti 10-2-3 et l'ajout d'une limite en Nb pour toutes les nuances.

Cordialement,

